LA TÈNE
VISION D'AVENIR

Programme de législature
2010 - 2012

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Programme de législature 2010/2012

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le Conseil communal de la commune de La Tène, entré en fonction le 1er janvier 2009, a mené une réflexion sur les axes qu'il entend privilégier durant la législature 2010/2012. Conformément à l'article 161 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, (ci-après : RGC), il a ainsi établi un programme de législature donnant sa vision à futur de la commune. Ce programme est un élément indispensable pour la mise en œuvre de sa politique et donne les orientations principales des actions qu'il entend mener.

Un programme de législature se doit d'être la volonté commune de l'ensemble du Conseil communal qui propose ses intentions en termes d'actions et de réalisations pour la durée de la législature. Les objectifs du Conseil communal doivent respecter un développement harmonieux. Le programme est tourné vers l'avenir de notre commune, amenée à devenir un pôle harmonieux de travail, d'habitat et de loisirs, proposant une fiscalité attrayante tout en tenant compte de ses préoccupations actuelles et de son histoire.

Enfin, il s'adresse avant tout au Conseil général, afin d'annoncer la ligne directrice du Conseil communal pour les trois ans à venir, dans les perspectives d'une collaboration efficiente et constructive entre l'exécutif et le législatif.

L'adage populaire dit que
la confiance ne se décrète pas,
qu'elle se construit.

Ce programme est toutefois également destiné à la population de la commune de La Tène, dans un souci de transparence et d'annonce des objectifs visés. La population devient un partenaire privilégié dans les thèmes mis en valeur dans ce document.

Les collaboratrices et collaborateurs des différents services communaux sont évidemment directement concernés par les objectifs annoncés puisqu'ils en deviendront les acteurs au quotidien.

2 Valeurs

Le Conseil communal entend développer ses objectifs dans le respect des valeurs suivantes :

- **Qualité de vie** : la préserver et l'accroître sur notre territoire via les politiques d'aménagement, sportive, culturelle, sociale, environnementale, de mobilité et de construction
- **Développement durable** : déployer des actions respectant ses principes dans les trois dimensions (économique, sociale et environnementale)
- **Collaborations intercommunales** : les développer, tous secteurs confondus, pour ainsi tendre à l'optimisation des processus de travail (Paroisse, Réseau urbain neuchâtelois, Communauté urbaine du Littoral, Conférences régionales des transports)
- **Rayonnement** : renforcer l'image de la commune de La Tène, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire ; soutenir les initiatives associatives et individuelles frappées du sceau de l'innovation
- **Respect** : préserver et développer l'exemple et l'équité
- **Cohésion sociale** : intensifier le niveau des relations sociales permettant de favoriser le développement de synergies entre les acteurs de la vie communautaire et la qualité de vie des habitants, source de solidarité
- **Fiscalité** : maintenir une fiscalité attrayante et valoriser le patrimoine financier afin d'offrir des perspectives de développement sur le long terme

3 Objectifs thématiques

Le Conseil communal a choisi de travailler de façon méthodique en suivant le plan comptable Buchor, numérotant les dicastères de zéro à neuf. Pour chaque objectif, des actions concrètes ont été envisagées. Certaines sont d'ores et déjà en cours de réalisation alors que d'autres sont à l'étude ou en suspens.

3.1 0 - Administration générale :

Optimiser le fonctionnement et développer l'image et l'identité de la commune par les mises en œuvre suivantes :

0.1 Planification et mise en place d'une réglementation unique

0.2 Développement de l'information et de la communication

0.3 Optimisation des ressources humaines communales (définition des missions, formation et formation continue)

3.2 1 - Sécurité publique :

Intensifier la prévention de proximité par la mise en œuvre suivante :

1.1 Renforcement de la lutte contre les incivilités et la petite délinquance par de la prévention de proximité

3.3 2 - Enseignement et formation

Réaménager les sites des collèges, intensifier la collaboration intercommunale et adapter l'aide financière aux parents pour les transports par les mises en œuvre suivantes :

2.1 Création d'un groupe de travail intercommunal, respectivement communal, pour l'étude du réaménagement des sites des collèges en fonction des conséquences et du développement d'HarmoS (assainissement, réorganisation, etc.)

2.2 Adaptation de la politique de subvention des abonnements *Onde Verte*

3.4 3 - Culture, sports, loisirs

Améliorer le mode de mise à disposition des infrastructures culturelles et sportives, dynamiser les collaborations entre la Commune et les sociétés locales par les mises en œuvre suivantes :

3.1 Création d'une commission ad hoc du Conseil général engageant une réflexion de fond sur le développement de la zone sportive du site de La Tène

3.2 Optimisation de l'Espace Perrier : mise à niveau des équipements du site et la dynamisation du mode de location (mise à disposition)

3.3 Développement de partenariat public privé :
- offre d'infrastructures culturelles
- mise sur pied des manifestations officielles (fête nationale, accueil des majorants, etc.)

3.4 Promotion et soutien de la culture et des sports:
- mise en place de contrats de participation entre la Commune et les sociétés locales
- constitution de partenariats publics privés

3.5 5 - Prévoyance sociale

Soutenir le développement des structures d'accueil extrafamiliales, développer les capacités formatrices de la Commune et favoriser les liens sociaux par les mises en oeuvre suivantes :

5.1 Création de nouvelles structures d'accueil des enfants : mise à niveau des locaux libres de la Commune pouvant être mis à disposition

5.2 Formation de maîtres d'apprentissage et augmentation du nombre de places d'apprentissage, dans tous les secteurs

5.3 Mise en place d'un programme d'animation pour les aînés et les jeunes

3.6 6 - Trafic

Améliorer le cadre de vie des habitants et intégrer des éléments de qualité dans les projets d'aménagements urbains par les mises en œuvre suivantes :

6.1 Assainissement et réaménagement de la rue de la Gare[1]

6.2 Limitation du trafic dans le centre des localités par des mesures de limitation de vitesse et d'aménagements urbains

6.3 Développement du réseau de cheminements pour la mobilité douce[2]

6.4 Développement des collaborations intercommunales dans le secteur des travaux publics, au sein de la Paroisse et/ou de la région Entre-deux-Lac

3.7 7 - Aménagement et protection de l'environnement

Concrétiser une politique environnementale et de l'aménagement du territoire s'inscrivant dans un contexte de développement durable et de contribution au développement économique du Canton (préservation du cadre de vie, articulation entre urbanisation et déplacements, maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation des espaces naturels, accompagnement du développement des activités, préservation de l'environnement) par les mises en œuvre suivantes :

7.1 Mise sur pied d'une politique de sensibilisation de la population et des entreprises aux aspects de la protection de l'environnement et du développement durable

7.2 Implantation d'un parc de containers enterrés (optimisation de l'évacuation des déchets à incinérer et maîtrise des coûts de transports inhérents)

7.3 Développement des projets d'énergies renouvelables

7.4 Mise en chantier du plan d'aménagement communal

7.5 Aménagement de la parcelle communale *« Derrière-le-Château »* à Thielle, en écoquartier (plan spécial)

7.6 Mise à l'étude et aménagement des sites d'activités économiques[3]

7.7 Optimisation du cadastre souterrain (sécurisation du réseau, meilleure efficience environnementale et réduction des coûts d'exploitation)

3.8 8 - Economie publique

Développer les relations avec les entreprises, assainissement du site du camping (bâtiment des sanitaires, optimisation de la gestion et des tarifs) par les mises en œuvre suivantes :

8.1 Mise en place d'une plate-forme d'échanges avec les entreprises

8.2 Construction d'un nouveau bâtiment des sanitaires au camping de La Tène

---

1 En relation avec les travaux du cadastre souterrain
2 Pistes cyclables, cheminements piétonniers, etc.
3 Part communale

3.9 9 - Finances et impôts

Equilibre des comptes et rôle actif dans la réforme de la péréquation financière intercommunale par les mises en œuvre suivantes :

9.1 Mesures visant à l'équilibre entre les charges et les revenus en tenant compte de l'évolution de la crise économique

9.2 Création d'une fondation pour le financement des activités culturelles et sportives, par le biais d'un partenariat PPP

4 Planification financière

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil communal et au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée.

La planification financière fixe des orientations stratégiques et donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres, qui plus est en début de crise économique.

Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil communal. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Les deux tableaux suivants chiffrent le poids financier des divers investissements envisagés par le programme de législature 2010/2012, en séparant :

- ceux sans incidence sur le compte de fonctionnement, car financés par un prélèvement à des réserves ou concernant des postes autofinancés
- de ceux avec effets sur le compte de fonctionnement (le résultat d'exercice)

Par ailleurs, ils résument le poids financier (amortissement et intérêt) des investissements prévus au programme de législature 2010/2012. L'amortissement est calculé sur les taux prévus par les directives de l'Etat. L'intérêt est quant à lui basé sur l'hypothèse d'un financement étranger intégral, soit que la commune de La Tène empruntera sur les marchés financiers l'équivalent du 100% du montant des travaux – ce scénario correspond au *cas le pire*, étant entendu qu'une partie des travaux sera autofinancée, mais il permet toutefois de chiffrer la charge d'intérêt maximale.

Tableau 1 : Investissements sans incidence sur le compte de fonctionnement

Etat novembre 2009 (en milliers de francs)		Années			
7.	Aménagement et protection de l'environnement	2010	2011	2012	Cumul
7.2	Création d'un parc de containers enterrés	200	200	200	600
7.5	Plan d'aménagement de la parcelle communale « Derrière-le-Château » à Thielle (écoquartier), aménagement de la parcelle	50	600	200	850
	Revenu financiers			-50	-50
7.7	Evacuation des eaux	800	800	800	2'400
	Distribution de l'eau potable	200	500	2'000	2'700
	Revenus financiers[4]	-300	-500	-500	-1'300
	Subventions et autres revenus financiers		-200	-1'000	-1'200
	Total aménagement et protection de l'environnement	**950**	**1'400**	**1'650**	**4'000**

Charge d'amort. supplémentaire due aux investissements	36	92	144
Intérêt, taux moyen	3%	3.25%	3.50%
Intérêt, montant	29	76	140

En tablant sur une hausse de la consommation de l'eau (et du volume à épurer), par exemple en raison de l'ouverture à Marin du pôle économique d'importance cantonale sis à l'Est du canton, sur l'interruption de l'achat d'eau à la commune de Saint-Blaise pour alimenter Thielle et Wavre suite au bouclage du réseau, ainsi que sur une évolution linéaire des charges de 1.5% l'an en raison du renchérissement, la mise en œuvre des mesures prévues par le Plan de distribution de l'eau potable (PDDE ; 9.6 millions de francs d'investissements sur une période de 20 ans) nécessitera d'adapter ainsi la taxe de consommation d'eau (1.20 franc HT par m^3 en 2009) : 1.40 franc HT par m^3 dès 2016 ; 1.60 franc HT par m^3 dès 2021 ; 1.80 franc HT par m^3 dès 2026.

Sur les mêmes bases que ci-dessus, la réalisation des investissements prévus par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE ; 8.8 millions sur une période de 20 ans) influencera la taxe d'épuration des eaux (2 francs HT par m^3 en 2009) : 2.50 francs HT par m^3 dès 2013 ; 3 francs HT par m^3 dès 2017.

[4] Adaptation du tarif de l'eau potable et de la taxe d'épuration

Tableau 2 : Investissements avec effets sur le compte de fonctionnement

Etat novembre 2009 (en milliers de francs)		Années			
6.	Trafic	2010	2011	2012	Cumul
6.1	Assainissement de la rue de la Gare		3'000		3'000
	Total Trafic		**3'000**		**3'000**
7.	Aménagement et protection de l'environnement				
7.6	Mise à l'étude et aménagement des pôles d'activités économiques[5] :				
	• PIP Champs-Montants			200	200
	• Circulations sur la zone			200	200
	• Eclairage			200	200
	• Revenus divers (taxes de constructions)			-300	-300
	Total Aménagement et protection de l'environnement			**300**	**300**
8.	Economie publique				
8.2	Construction d'un nouveau bâtiment des sanitaires au camping de La Tène		2'000		2'000
	Total Economie publique		**2'000**		**2'000**
	Récapitulation		**5'000**	**300**	**5'300**

Charge d'amort. supplémentaire due aux investissements ./. revenu supplémentaire	0	210	225
Intérêt, taux moyen	3%	3.25%	3.50%
Intérêt, montant	0	163	180

La charge d'amortissement supplémentaire induite par la réalisation des investissements avec effets sur le compte de fonctionnement (soit +210'000 francs en 2011, puis +225'000 francs en 2012) sera compensée par l'échéance naturelle d'autres amortissements grevant aujourd'hui le compte de fonctionnement (hors affectation 2009 de l'aide à la fusion et prélèvement à la desserte routière) :

Tableau 3 : Variations 2010/2012 de la charge des amortissements

Charge d'amortissement (en milliers de francs)	2010	2011	2012
Budget des amortissements (selon budget 2009)	1'462	1'350	1'273
Charge d'amort. supplémentaire due aux investissements ./. revenu supplémentaire	0	210	225
Total	1'462	1'560	1'498

A titre de complément d'information, la valeur d'un point d'impôt à la commune de La Tène s'élève au jour de la rédaction du présent rapport à 160'500 francs (base : tableau de bord SIPP, valeur au 26 septembre 2009 ; le coefficient fiscal de La Tène s'élève à 52 points). Cette valeur est toutefois susceptible d'encore évoluer d'ici au bouclement des comptes 2009.

5 Sans le cadastre souterrain

5 Conclusion

Le contexte d'incertitudes dû à la crise financière mondiale, qui provoque notamment une grande volatilité des recettes provenant des personnes morales – élément particulièrement sensible pour la commune de La Tène –, la tendance qu'a l'Etat de procéder très régulièrement à des reports de charges sur les communes et la refonte de la péréquation financière intercommunale prévue pour 2011, engendrent une situation instable, évoluant rapidement, et rendent nécessaire d'insister sur le caractère aléatoire d'un programme de législature et d'une planification financière.

En élaborant son programme 2010/2012, le Conseil communal a donc délibérément renoncé à établir un compte d'exploitation prévisionnel et s'est concentré sur les nouveaux investissements d'importance. Il a procédé à des choix drastiques parmi la centaine de mesures envisagées au début du processus de réflexion, pour n'en retenir finalement que le quart. Les choix ont été difficiles, parfois même cornéliens.

Le Conseil communal est toutefois persuadé que le mesures finalement retenues, et qui figurent dans le présent document, peuvent être considérées comme des objectifs **nécessaires** à une saine gestion de la Commune, **utiles** à son développement et **réalisables** avec les moyens financiers à disposition ces prochaines années. Elles permettront à la fois un développement harmonieux de la commune et le maintien d'une fiscalité attrayante, laquelle devra néanmoins être mise en relation avec ses ambitions. Il convient cependant de considérer que les années 2009 à 2011 seront cruciales au plan financier et que le Conseil communal entend suivre une politique du *dos rond* en puisant dans la fortune communale de quoi couvrir les excédents de charges, sans réduire les prestations à la population.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre acte du programme de législature et de la planification financière 2010/2012.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La Tène, le 12 octobre 2009 LE CONSEIL COMMUNAL